



**RAPPORT SUR LES AVANTAGES PAYÉS AUX
MINISTRES
EN VERTU DES POLITIQUES SUR LES
AVANTAGES MINISTÉRIELS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2020**

Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif, L. Nun. 2002, ch. 5

36. 2 (2) Rapport annuel du premier ministre

Au cours de chaque exercice, le premier ministre dépose devant l'Assemblée législative un rapport :

- (a) énonçant toute politique établie en vertu du paragraphe 33.1 (2) au cours de l'exercice précédent;
- (b) indiquant les sommes versées aux termes d'une politique établie en vertu du paragraphe 33.1 (2) au cours de l'exercice précédent à titre d'allocations, de frais ou d'avantages à quiconque a été membre du Conseil exécutif au cours de cet exercice.

Aucune politique n'a été établie en vertu du paragraphe 33.1 (2) durant l'exercice 2019-2020.

La politique sur les avantages ministériels, Remboursement des frais pour un logement provisoire à Iqaluit (3.2) prévoit que les ministres qui :

« [...] continuent de maintenir une résidence principale dans une collectivité autre qu'Iqaluit ou Apex pendant la période de leur mandat au Conseil des ministres sont admissibles au remboursement des coûts engagés pour maintenir une résidence à Iqaluit. Cela comprend les frais de location, de chauffage, d'électricité et de services publics pour un logement provisoire qu'ils occupent à Iqaluit, moins les revenus de location, s'il y a lieu, qu'ils reçoivent pour leur résidence principale. »

Les avantages suivants ont été versés en vertu de cette politique au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Member	Total des avantages payés en 2019-2020	Total des avantages payés en 2018-2019
Hon. Paul Quassa	N/A	\$30,127.22
Hon. Joe Savikataaq	\$65,438.40	\$73,231.14
Hon. Patterk Netser	\$57,352.46	\$23,567.52
Hon. Jeannie Ehaloak	\$38,911.81	\$38,100.00
Hon. Lorne Kusugak	\$67,319.85	\$66,756.17
Hon. Elisapee Sheutiapik	s. o.	s. o.
Hon. George Hickes	s. o.	s. o.
Hon. David Joanasia	s. o.	s. o.
Hon. David Akeagok	s. o.	s. o.
TOTAL	\$229,022.52	\$231,782.05

La politique sur les avantages ministériels, Déplacement au domicile 5.4 (1) prévoit que les ministres qui :

« [...] représentent une circonscription autre qu'Iqaluit peuvent réclamer des allocations pour déplacements à leur domicile pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants entre leur circonscription et Iqaluit. »

Député	Total des avantages payés en 2019-2020	Total des avantages payés en 2018-2019
Hon. Joe Savikataaq	\$28,812.11	\$28,904.06
Hon. Patterk Netser	\$36,792.79	\$42,004.29
Hon. Jeannie Ehaloak	\$6,531.71	\$26,337.26
Hon. Lorne Kusugak	\$45,152.67	\$43,815.75
Hon. Elisapee Sheutiapik	S. O.	S. O.
Hon. George Hickers	S. O.	S. O.
Hon. David Joanasié	S. O.	S. O.
Hon. David Akeeagok	S. O.	S. O.
TOTAL	\$117,289.28	\$141,061.36

Ventilation des déplacements au domicile des ministres pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Député	Déplacement au domicile Nb de voyages	Total	Déplacements des personnes à charge Nb de voyages	Total
Hon. Joe Savikataaq	8	\$16,556.91	6	\$12,255.20
Hon. Lorne Kusugak	9	\$18,337.84	13	\$26,814.83
Hon. Patterk Netser	11	\$20,912.34	10	\$15,880.45
Hon. Jeannie Ehaloak	5	\$6,531.71	0	\$0

Le paragraphe 2.3 (2) de la politique sur les avantages ministériels, Remboursement des dépenses engagées pour établir, conserver ou dissoudre des fiducies sans droit de regard 22 prévoit que les ministres :

« [...] peuvent être remboursés pour des dépenses raisonnables engagées pour établir, conserver et dissoudre des fiducies sans droit de regard jugées nécessaires par le commissaire à l'intégrité. » Les conjoint(e)s/époux(ses) n'ont pas droit à un remboursement.

Aucun ministre n'a établi de fiducie sans droit de regard au cours de l'exercice 2019-2020.

Au titre des prestations payées par l'employeur, les ministres ont reçu les avantages ministériels suivants :

la part de l'employeur relative au régime d'assurance soins médicaux et dentaires de la fonction publique, au régime d'invalidité de longue durée et au régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique payée pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 :

Député	Total des primes payées par le GN en 2019-2020	Total des primes payées par le GN en 2018-2019
Hon. Joe Savikataaq	S. O.*	S. O.*
Hon. Patterk Netser	S. O.*	S. O.*
Hon. Jeannie Ehaloak	S. O.*	S. O.*
Hon. Lorne Kusugak	S. O.*	S. O.*
Hon. Elisapee Sheutiapik	S. O.*	S. O.*
Hon. George Hickes	S. O.*	S. O.*
Hon. David Joanasia	S. O.*	S. O.*
Hon. David Akeeagok	S. O.*	S. O.*
TOTAL	S. O.*	Total des primes payées par le GN en 2019-20

*Les avantages payés par l'employeur sont désormais inscrits au budget de l'Assemblée législative.

Le paragraphe 5.3 (2) de la politique sur les avantages ministériels, Déplacements du conjoint (11) prévoit que les ministres :

« sur approbation du premier ministre, les ministres peuvent inviter leur conjoint(e)/époux(se) à voyager avec eux aux frais du gouvernement sur des vols réguliers à condition que l'objectif du voyage réponde à l'un ou l'autre des critères suivants :

- a. la présence du ministre est requise ou attendue dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités ministérielles;
- b. le protocole dicte que le/la conjoint(e)/époux(se) accompagne le ministre. »

Député	Total des avantages payés en 2019-2020	Total des avantages payés en 2018-2019
Hon. Paul Quassa	S. O.	S. O.

Hon. Joe Savikataaq	S. O.	S. O.
Hon. Patterk Netser	S. O.	S. O.
Hon. Jeannie Ehaloak	S. O.	S. O.
Hon. Lorne Kusugak	S. O.	S. O.
Hon. Elisapee Sheutiapik	S. O.	S. O.
Hon. George Hickes	S. O.	S. O.
Hon. David Joanasia	S. O.	S. O.
Hon. David Akeeagok	S. O.	S. O.
Total	\$0	\$0

Les allocations de représentation ministérielles (13) suivantes ont été versées pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 :

Député	Total des avantages payés en 2019-2020	Total des avantages payés en 2018-2019
Hon. Paul Quassa	S. O.	\$1,500.00
Hon. Joe Savikataaq	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. David Akeeagok	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. Jeannie Ehaloak	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. George Hickes	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. David Joanasia	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. Lorne Kusugak	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. Patterk Netser	\$1,500.00	\$1,500.00
Hon. Elisapee Sheutiapik	\$1,500.00	\$1,500.00
TOTAL	\$12,000.00	\$13,500.00